

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FREDERICTON**

LE LUNDI 23 AOÛT 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 23 août 2010 à 19 h 33 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Conseil :

Le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Personnel :

Brenda L. Knight, secrétaire municipale
Paul Stapleton, administrateur municipal
Leanne Fitch, chef de police adjointe
Philip Toole, chef des pompiers
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley, directrice des finances et trésorière municipale par intérim
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

Sont absents : le maire Brad Woodside et le conseiller Bruce Grandy

**MOTION D'AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL :
« NOMINATION D'UN AGENT »**

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le rapport administratif intitulé « Nomination d'un agent » soit ajouté comme point 8.C à la séance ordinaire du conseil municipal. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR : « REPORT DE
LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL »**

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE la résolution intitulée « Report de la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal » soit ajoutée comme point 8.D à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Présences

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « nomination d'un agent »

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « Report de la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 12 juillet 2010 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

PROCLAMATIONS

Le maire adjoint Dan Keenan lit les proclamations suivantes :

Proclamations

SEMAINE DU MILIEU DE TRAVAIL RESPECTUEUX

ATTENDU QUE les travailleurs méritent d'être traités avec dignité;

QUE le manque de respect et les comportements offensants dans le milieu de travail nuisent au mieux-être de l'individu, de l'organisme et de la société et infligent des souffrances inutiles;

QUE les ressources humaines sont, pour toute organisation, la principale ressource ainsi que la clé de la productivité, de l'innovation et de la viabilité;

QUE tous les membres de la collectivité ont le devoir de se protéger mutuellement contre les préjudices émotionnels, psychologiques et physiques et de faire ce qu'ils peuvent pour briser le cycle de la victimisation et du comportement abusif.

POUR CES MOTIFS, je, Dan Keenan, maire adjoint, au nom du maire Brad Woodside, proclame par la présente la période du **6 au 12 septembre 2010, Semaine du milieu de travail respectueux** à Fredericton.

Semaine du milieu de travail respectueux

MOIS DE L'ARTHRITE JUVÉNILE

ATTENDU QUE septembre est le mois de l'arthrite juvénile, au cours duquel la Société de l'arthrite fait de la sensibilisation auprès de la population concernant cette maladie chronique, qui peut toucher les enfants, adultes et personnes âgées;

QUE la Société de l'arthrite renseigne les gens sur cette maladie grâce à la ligne d'information sur l'arthrite, le site web de la Société, une

Mois de l'arthrite juvénile

série de forums publics sur l'arthrite, un programme d'autogestion de la maladie et des ateliers de gestion de la douleur chronique;

QUE la Société cherche à établir de bonnes relations avec les élus afin de procurer un accès équitable aux soins et au traitement, ainsi qu'au soulagement de la douleur arthritique;

QUE par l'éducation, le soutien, la compréhension et la sensibilisation en ce qui a trait à l'arthrite, la Société aide près de 4,5 millions de personnes et recueille des fonds grâce à des campagnes de porte à porte et des initiatives telles que Go Blue & Give Too (Pensons bleu et donnons, ça ira mieux) et la Campagne de l'oiseau bleu;

QUE le mois de l'arthrite met l'accent sur un monde sans arthrite grâce à l'engagement des collectivités; l'aide aux personnes vivant avec l'arthrite et l'appui à la recherche innovatrice par du soutien et de l'aide financière, et la découverte d'un remède pour cette maladie invalidante.

POUR CES MOTIFS, je, Dan Keenan, maire adjoint, au nom du maire Brad Woodside, proclame par la présente **septembre 2010, Mois de l'arthrite** à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

JEUNESSE CANADA MONDE

Jeunesse Canada Monde

Lyndi Woo, organisatrice pour Jeunesse Canada Monde, est présente pour donner un aperçu du programme.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton appuie le programme Jeunesse Canada Monde dans notre localité, et que la Ville fournisse les ressources demandées par les organisateurs du programme :

- **Locaux à bureau pour les superviseurs**
- **Photocopie et impressions pour les activités quotidiennes**
- **Transport en commun (laissez-passer pour le service d'autobus)**
- **Tenue d'une petite réception de bienvenue**
- **Soutien médiatique**
- **Aide au placement (organisations communautaires, familles-hôtes)**
- **Visites de la collectivité**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RANDONNÉE EN GRAND VÉLO 2010 DE LA FONDATION
DES MALADIES DU CŒUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Réception d'une demande de permission d'Angie Thibodeau, au nom de la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick, pour tenir une randonnée en grand vélo, le dimanche 29 août 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick la permission de mener, le dimanche 29 août 2010 à différentes heures, sa randonnée en grand vélo sur le trajet proposé, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- **La « randonnée en grand vélo » suivra le trajet décrit dans un rapport du coordonnateur des événements spéciaux au conseil municipal**
- **L'assistance policière pour chaque équipe sur son trajet**
- **La Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick assurera la sécurité des participants et automobilistes en prenant toutes les précautions décrites dans le rapport de sécurité présenté au coordonnateur des événements spéciaux.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉROGATION À L'ARRÊTÉ SUR LE BRUIT : CONCERT DE
LA SEMAINE D'ACCUEIL DE L'UNIVERSITÉ ST. THOMAS**

Réception d'une demande de Justin Caines visant une exemption relative à l'arrêté n° S-13, pour la tenue d'un concert sur le campus de l'UST le vendredi 10 septembre 2010.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit accordée à l'Université St. Thomas une exemption relative aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour le concert qui se tiendra sur le terrain situé devant le pavillon George Martin du campus de l'UST le vendredi 10 septembre 2010 (jusqu'à minuit).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Randonnée en grand vélo 2010 de la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick

Dérogation à l'arrêté sur le bruit : concert de la semaine d'accueil de l'Université St. Thomas

MARCHE DE L'ESPOIR WINNERS DE CANCER DE L'OVAIRE CANADA

Marche de l'espoir Winners de Cancer de l'ovaire Canada

Réception d'une demande d'approbation de Nicole MacFarlane visant la tenue d'une mini Marche de l'espoir Winners le dimanche 12 septembre 2010.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Cancer de l'ovaire Canada la permission de tenir sa Marche de l'espoir Winners, du parc Carleton au parc Henry le dimanche 12 septembre 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHE DES FEMMES SANS PEUR 2010

Marche des femmes sans peur 2010

Réception d'une demande d'approbation de Joanna Mills visant la tenue de la Marche des femmes sans peur le vendredi 24 septembre.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton la permission de tenir la 25^e édition annuelle de la Marche des femmes sans peur le vendredi 24 septembre 2010, sous réserve des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28^E CLASSIQUE D'AUTOMNE DE FREDERICTON

28^e Classique d'automne de Fredericton

Réception d'une demande d'approbation de Karen Roberts visant la tenue de la Course de rue classique de l'automne à Fredericton le dimanche 26 septembre 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à Capital City Road Runners la permission de tenir la Course de rue classique de l'automne à Fredericton le dimanche 26 septembre 2010, sous réserve des recommandations du personnel;

IL EST RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat en vue du blocage et de la fermeture temporaires, rue Aberdeen, de sa limite au sentier à l'intersection de la rue Saint John, le dimanche 26 septembre 2010, de 9 h à midi trente;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 13 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COURSE À LA VIE CIBC

Course à la vie CIBC

Réception d'une demande d'approbation de Nicole Cassidy visant la tenue de la Course à la vie CIBC le dimanche 3 octobre 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir la Course à la vie CIBC le dimanche 3 octobre 2010, sous réserve des recommandations du personnel municipal et du ministère provincial des Transports;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat décrétant l'interruption de la circulation et la fermeture temporaires du boul. Pointe-Sainte-Anne à l'intersection Woodstock – King-Brunswick – Smythe jusqu'aux rues Regent et Queen, de 13 h 45 à 14 h 45 le dimanche 3 octobre 2010;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du lundi 13 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CHANGEMENT DE DATE POUR LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Changement de date pour la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 27 septembre 2010 soit reportée au mardi 28 septembre 2010, en raison des élections provinciales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.713 – 1215, chemin Hanwell (Fredericton Auto Import Specialists)
2. Arrêté n° Z-2.716 – 389, rue St. Mary's (B&E Ventures Ltd.)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET REZONAGE – 518, CHEMIN SPRINGHILL (COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON)

Modification du plan municipal et rezonage – 518, chemin Springhill (Commission des terres de Fredericton)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 19 août 2010, concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Commission des terres de Fredericton, en vue de modifier le Plan municipal de façon à redéfinir une partie du terrain sis au 518, chemin Springhill, de développement futur à résidentiel, et à rezoner le terrain de zone de développement futur (F.D.) à résidentielle deux (R-2).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE, ATTENDU QU'à sa séance du 23 août 2010 le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, afin de faire passer le zonage d'une parcelle de terrain située au 518, chemin Springhill, de zone d'aménagement futur (FD) à zone résidentielle 2 (R-2), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution;

QUE le plan municipal soit modifié en conséquence.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant le plan municipal afin de faire passer la désignation d'une partie du terrain, d'« aménagement futur » à « résidentiel », comme l'indique l'annexe « B » ci-jointe faisant partie de la présente résolution; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le projet d'arrêté fasse l'objet d'une présentation publique durant la réunion ordinaire du conseil, le lundi 13 septembre 2010 à 19 h 30, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 1.**

MODIFICATION DE ZONAGE – 135, PROMENADE RIVERSIDE (PHILIP GYUK)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 19 août 2010, concernant une demande de Philip Gyuk, au nom de 604534 NB Ltd., en vue de modifier la zone de commerce local (L.C.) de façon à permettre la vente de véhicules (mini-camionnettes) au 135, promenade Riverside.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Modification de zonage –
135, promenade Riverside
(Philip Gyuk)

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 août 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant le refus d'une demande visant à modifier la disposition relative au plan de zonage prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, en ce qui touche la zone de commerce local (L.C.), de façon à permettre la vente de véhicules (mini-camionnettes) sur le terrain sis au 135, promenade Riverside, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 513, RUE UNION (LOYAL TAXI)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 19 août 2010, concernant une demande de Loyal Taxi, en vue de modifier la zone route commerciale (H.C.) de façon à permettre l'exploitation d'un atelier automobile au 513, rue Union.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 août 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant le refus d'une demande visant à modifier la disposition relative au plan de zonage de la zone commerciale routière (H.C.) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton

Résolution

Modification de zonage –
513, rue Union (Loyal Taxi)

Résolution

afin de permettre l'établissement d'un garage sur le terrain sis au 513, rue Union, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 3.

MODIFICATION DE ZONAGE – 880, CHEMIN HANWELL (J.A. PROPERTIES CORPORATION)

Modification de zonage – 880, chemin Hanwell (J.A. Properties Corporation)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 19 août 2010, concernant une demande de J.A Properties Corporation en vue de modifier la zone industrie de service (S.I.) de façon à permettre une entreprise de services personnels, un bureau et un magasin de détail de moins de 300 m², à ajouter aux usages déjà permis sur le terrain sis aux 880, 884 et 888, chemin Hanwell, ainsi que des conditions recommandées.

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que ATTENDU QUE, à sa séance du 23 août 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone industrielle des services (S.I.) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de permettre les utilisations additionnelles suivantes : établissement dispensant des services aux particuliers, locaux à bureau et magasin de détail dont la surface est inférieure à 300 m², sur le terrain sis au 880, chemin Hanwell, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

REZONAGE – 959, PROMENADE BROOKSIDE (ROBERT ET BRENDA KIERSTEAD)

Rezonage – 959, promenade Brookside (Robert et Brenda Kierstead)

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 19 août 2010, concernant une demande de Robert et Brenda Kierstead visant à rezoner le terrain sis au 959, promenade Brookside de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle trois (R-3), ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE ATTENDU QUE pendant la séance du 23 août 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 959, promenade Brookside, de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) à résidentielle 3 (R-3) en vue de permettre la construction d'une maison jumelée, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans

le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5**.

REZONAGE – 214, CHEMIN DUNN'S CROSSING (CITY OF FREDERICTON)

Rezonage – 214, chemin
Dunn's Crossing (City of
Fredericton)

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, daté du 19 août 2010, concernant une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue de rezoner le terrain sis au 214, chemin Dunn's Crossing, de zone résidentielle sept (R-7) à résidentielle cinq (R-5), ainsi que des conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen que, **ATTENDU QUE**, pendant la séance du 23 août 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme concernant la modification de l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage du terrain sis au 214, chemin Dunn's Crossing, de façon à faire passer la classification de zone résidentielle 7 (R-7) à résidentielle 5 (R-5), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 6**.

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – BOULEVARD ALISON (NORTHRUP HOLDINGS LIMITED)

À sa réunion du 18 août 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Northrup Holdings Ltd. en vue de lotir le terrain situé en retrait du boulevard Alison.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE soit pris en argent le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de Northrup Holdings Ltd. visant à créer sept (7) parcelles constructibles de zone d'industries de services (SI), sur le terrain sis en retrait du boulevard Alison (NID 01474972).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉAPPROBATION DE LOTISSEMENT – PROMENADE BROOKSIDE, PHASE II (NORTHRUP HOLDINGS LTD.)

À sa réunion du 18 août 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de Northrup Holdings Ltd. visant à lotir le terrain situé en retrait de la promenade Brookside.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE soit pris sous forme de terrain et d'une somme d'argent comptant le 8 % des terres publiques, en ce qui a trait à la demande de lotissement de Northrup Holdings Ltd. (Northbrook Heights Ph. 1) visant à créer une (1) parcelle de zone résidentielle huit (R-8) à être établie en retrait de la promenade Brookside.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 471, RUE ALBERT (CITY OF FREDERICTON)

À sa réunion du 18 août 2010, le Comité consultatif sur l'urbanisme a étudié une recommandation du personnel concernant une demande de la Ville de Fredericton visant un lotissement en vue d'ajouter une partie du terrain sis au 471, rue Albert Street au droit de passage public.

Réapprobation de lotissement – boulevard Alison (Northrup Holdings Limited)

Réapprobation de lotissement – promenade Brookside, Phase II (Northrup Holdings Ltd.)

Lotissement – 471, rue Albert (City of Fredericton)

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE la demande de lotissement de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter une partie du terrain sis au 471, rue Albert au droit de passage public, soit acceptée, comme le montre le plan III joint au rapport d'urbanisme 117/10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

Rapports du comité plénier

Les rapports du comité plénier suivants sont présentés :

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE : LAISSEZ-PASSER
UNIVERSEL DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS
DIPLOMÉS DE L'UNIVERSITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Renouvellement d'entente : laissez-passer universel de l'Association des étudiants diplômés de l'Université du Nouveau-Brunswick

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton choisisse de continuer le programme de laissez-passer d'autobus universel, en autorisant une prolongation d'un (1) an de l'entente avec l'association des étudiants diplômés de l'Université du Nouveau-Brunswick, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011;

IL EST ÉGALEMENMT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents juridiques nécessaires à ces transactions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE : LAISSEZ-PASSER
UNIVERSEL DE L'UNIVERSITÉ SAINT THOMAS**

Renouvellement d'entente : laissez-passer universel de l'Université Saint Thomas

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement d'une entente entre l'association des étudiants de l'Université Saint Thomas, l'Université Saint Thomas et la Ville de Fredericton, pour un programme de laissez-passer, sur une période de deux (2) années, soit du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2012;

IL EST ÉGALEMENMT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents juridiques nécessaires à ces transactions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJET D'ACCÈS AUX MOTONEIGES – PARC DU LAC KILLARNEY (QUARTIER 1-6)

Projet d'accès aux motoneiges – parc du lac Killarney (Quartier 1-6)

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement de l'entente entre le Nashwaak Valley Snowmobile Club et le Fredericton Snowmobile Club visant un permis en vue de faciliter l'offre temporaire de corridors de liaison nord-sud et est-ouest sur les terres municipales (comme le montrent les plans 1 et 2) et de donner accès aux motoneiges et à la dameuse à neige à de courts tronçons du sentier à Marysville, sous réserve des conditions stipulées; de plus, que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE SEWELL

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation : restriction de stationnement rue Sewell

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, afin de restreindre le stationnement du côté nord de la rue Sewell, sur une distance de 35 m en direction nord-est, à partir de la limite de terrain ouest du 341, rue Sewell, ainsi que du côté sud de la rue Sewell, sur une distance de 40 m en direction sud-ouest, à partir de l'intersection de cour Herschel (voir figure-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La figure 1 est jointe au présent procès-verbal comme **Appendice 7**.

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION : ÉLIMINER LE SENS UNIQUE POUR LE TRONÇON DE LA RUE QUEEN ENTRE ST. JOHN ET REGENT

Modification de l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation : éliminer le sens unique pour le tronçon de la rue Queen entre St. John et Regent

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, afin d'abolir le sens unique pour le tronçon de la rue Queen, entre St. John et Regent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL – AMÉNAGEMENT URBAIN À FREDERICTON – DE JANVIER À JUIN 2010

Rapport annuel – Aménagement urbain à Fredericton – de janvier à juin 2010

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Aménagement urbain à Fredericton – de janvier à juin 2010

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL – 2^E TRIMESTRE DU SERVICE D'INCENDIE DE FREDERICTON (AU 30 JUIN 2010)

Rapport annuel – Service d'incendie de Fredericton – 2^e trimestre du Service d'incendie de Fredericton (au 30 juin 2010)

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Rapport du 2^e trimestre du Service d'incendie de Fredericton (au 30 juin 2010)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2009 – FORCE POLICIÈRE DE FREDERICTON

Rapport annuel 2009 – Force policière de Fredericton

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Rapport annuel 2009 de la Force policière de Fredericton

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE VALCOUR (COUR ASHTON)

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Limited, intitulé « Subdivision Plan Oak Ridge Manufacturing Inc. Phase 2 Subdivision » créant les lots 10-163 à 10-166, cour Ashton (public), promenade Valcour (public) et la parcelle « A », chemin Hanwell, à Fredericton dans le comté d'York, reçoive l'assentiment du conseil, selon le paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Assentiment du conseil – prolongement de la promenade Valcour (cour Ashton)

NOMINATION D'UN POLICIER OU D'UNE POLICIÈRE

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément au paragraphe 11(1)(c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal nomme Mike Bamford policier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination d'un policier ou d'une policière

(Le conseiller Eric Megarity est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° A-10, ARRÊTÉ VISANT À INSTAURER LA COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° A-10.1, arrêté visant à instaurer la Commission des terres de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° A-10.1, arrêté visant à instaurer la Commission des terres de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté n° A-10

Première lecture de l'arrêté n° A-10.1

Deuxième lecture de l'arrêté n° A-10.1

AUDIENCE PUBLIQUE – ARRÊTÉ RELATIF À L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET LA FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DES LA RUE QUEEN SITUÉS ENTRE LES RUES CARLETON ET YORK, ET DE LA RUE YORK AUX RUES KING ET CAMPBELL (DROIT DE CITÉ)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant l'interruption de circulation et la fermeture temporaires des tronçons de la rue Queen situés entre les rues Carleton et York, et de la rue York aux rues King et Campbell, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.46

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE l'arrêté n° L-11.46, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la rue Queen entre les rues Carleton et York et de la rue York aux rues King et Campbell, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE l'arrêté n° L-11.46, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire des tronçons de la rue Queen entre les rues Carleton et York et de la rue York aux rues King et Campbell, soit lu par titre en deuxième lieu.. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1 VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION: RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE SEWELL

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° T-1.42, arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° T-1.42, arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Audience publique – Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire des tronçons de la rue Queen situés entre les rues Carleton et York, et de la rue York aux rues King et Campbell (Droit de cité)

Première lecture de l'arrêté n° L-11.46

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.46

Modification de l'arrêté n° T-1 – Restriction de stationnement rue Sewell

Première lecture de l'arrêté n° T-1.42

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-1.42

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 1215, CHEMIN HANWELL (FREDERICTON IMPORT AUTO SPECIALISTS)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone route commerciale afin de permettre l'exploitation d'un cabinet de dentiste sur le terrain sis au 1215, chemin Hanwell, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.713

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.713, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.713, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 389, RUE ST MARYS (B&E VENTURES LIMITED)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone route commerciale afin de permettre la vente d'équipement, la location et le service, et pour permettre une entreprise de service à l'auto, grâce à une dérogation d'usage conditionnelle, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.716

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.716, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Audience publique –
Modification de zonage –
1215, chemin Hanwell
(Fredericton Import Auto
Specialists)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.713

Deuxième lecture de l'arrêté
n° Z-2.713

Audience publique –
Modification de zonage –
389, rue St Marys (B&E
Ventures Limited)

Première lecture de l'arrêté
n° Z-2.716

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° Z-2.716, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.716

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DES CONDITIONS – 2, ALLÉE GOLF GREENS (TC LAND HOLDINGS INC.)

Audience publique – Modification des conditions – 2, allée Golf Greens (TC Land Holdings Inc.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier des conditions rattachées à une approbation de zonage en vue de permettre une autre disposition et conception de l'extérieur du bâtiment pour permettre l'aménagement d'un ensemble de 36 habitations en rangée superposées au 2, allée Golf Greens, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Rapport administratif – Services d'aménagement

Rapport administratif – Services d'aménagement

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement, ET qu'il adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente la modification suivante de la condition c) par le retrait de l'expression « plan IV », à remplacer par « plan VI ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly que, ATTENDU QUE pendant la séance du 26 juillet 2010, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A » ci-jointe et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.547 adopté par le conseil durant sa séance du 23 février 2009 et s'appliquant au terrain sis au 785, chemin Hanwell (maintenant 2, allée Golf Greens), soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution, en vue de permettre une autre disposition et conception de l'extérieur du bâtiment (élévation);

ET ATTENDU QUE les exigences du paragraphe 39(3) et de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* ont été satisfaites relativement à la modification des conditions.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, par la présente, la modification proposée des conditions s'appliquant au terrain sis au 785, chemin Hanwell (maintenant 2, allée Golf Greens), conformément aux dispositions des paragraphes ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 8.**

AUDIENCE PUBLIQUE – ARRÊTÉ RELATIF À L'INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET À LA FERMETURE TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DE LA RUE QUEEN (CÉLÉBRATION DE BIENVENUE À FREDERICTON)

Audience publique – Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen (Célébration de bienvenue à Fredericton)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant l'interruption de circulation et la fermeture temporaires d'un tronçon de la rue Queen, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.48

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.48, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° L-11.48

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.48, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.48

RÉSOLUTION VISANT À DÉCLARER UNE URGENCE JUSTIFIANT UNE TROISIÈME LECTURE

Résolution visant à déclarer une urgence justifiant une troisième lecture

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil déclare l'existence d'une urgence justifiant de procéder immédiatement à la troisième lecture du

projet d'arrêté n° L-11.48, arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.48

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.48 relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en entier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° L-11.48, en entier

L'arrêté n° L-11.48 est lu en entier et joint au procès-verbal comme **Appendice 9**.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° L-11.48, relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.48

En raison de son absence à la séance du 9 août 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le conseiller Scott McConaghy s'excuse et quitte la salle à 20 h 34.

Le conseiller Scott McConaghy quitte la salle

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DES RUES QUEEN ET CARLETON, DE L'ALLÉE WILMOT ET DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE (FESTIVAL HARVEST JAZZ & BLUES)

Interruption de la circulation et fermeture temporaires de tronçons des rues Queen et Carleton, de l'allée Wilmot et de la promenade Pointe-Sainte-Anne

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.45

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham, que l'arrêté n° L-11.45, arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire des tronçons des rues Queen et Carleton, de l'allée Wilmot et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° L-11.45

L'arrêté n° L-11.45 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 10**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham, que l'arrêté n° L-11.45, arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture

Troisième lecture de l'arrêté n° L-11.45

temporaire des tronçons des rues Queen et Carleton, de l'allée Wilmot et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE ET DU CONSEILLER BRUCE GRANDY

Absence de Monsieur le maire Brad Woodside et du conseiller Bruce Grandy

Proposé par la conseillère Marily Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le maire Brad Woodside et le conseiller Bruce Grandy soient excusés et dispensés de la pénalité prévue dans le règlement. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE la séance soit levée. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 20 h 35.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett
Secrétaire de séance